

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible de l'ONU: 13.1 - Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Indicateur 13.i1 : Nombre d'événements naturels très graves

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

L'indicateur 13.i1 comptabilise le nombre d'événements naturels très graves sur le territoire français.

Concepts :

Un **événement naturel très grave** est un événement de gravité 3 ou plus, c'est-à-dire ayant fait plus de 10 morts ou plus de 30 millions d'euros courants de dommages matériels.

Les risques naturels considérés par cet indicateur sont les inondations, les mouvements de terrain, les éruptions volcaniques, les avalanches, les séismes, les feux de forêts et les vagues de chaleur.

Champ :

France

Commentaires :

La France est exposée à de multiples aléas naturels, c'est-à-dire des événements naturels potentiellement dangereux. L'indicateur « **Nombre d'événements naturels très graves** » permet de suivre la hausse de la fréquence et de l'intensité des événements naturels très graves. Il met ainsi en lumière la nécessité de mener des politiques de prévention et d'adaptation locales.

Cet indicateur est proche de l'indicateur Onusien 13.1.1 « Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes ».

Méthodologie

Méthode de calcul :

Cet indicateur est calculé par comptabilisation du nombre d'événements naturels très graves recensés .

Un événement naturel très grave peut toucher plusieurs départements à la fois, mais il n'est comptabilisé qu'une seule fois dans la base de données.

Désagréations retenues :

Par type de risque (inondation, autres risques).

Agrégats régionaux :

Source des données

Description :

Cet indicateur est calculé à partir de données de l'Agence France-Presse (AFP), de la Caisse centrale de réassurance (CCR), de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA), de Météo-France, de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) – Service des risques naturels et hydrauliques (SRNH) – BIPCP, du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI), de la base de données Gaspar et des derniers arrêtés Cat-Nat, publiés au Journal officiel le 24/09/2017.

Champ de l'opération :

Champ géographique : France entière

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

Cet indicateur est comparable dans le temps.

Références / Publications

[SDES : Indicateurs SNTEDD - Nombre d'événements naturels très graves](#)